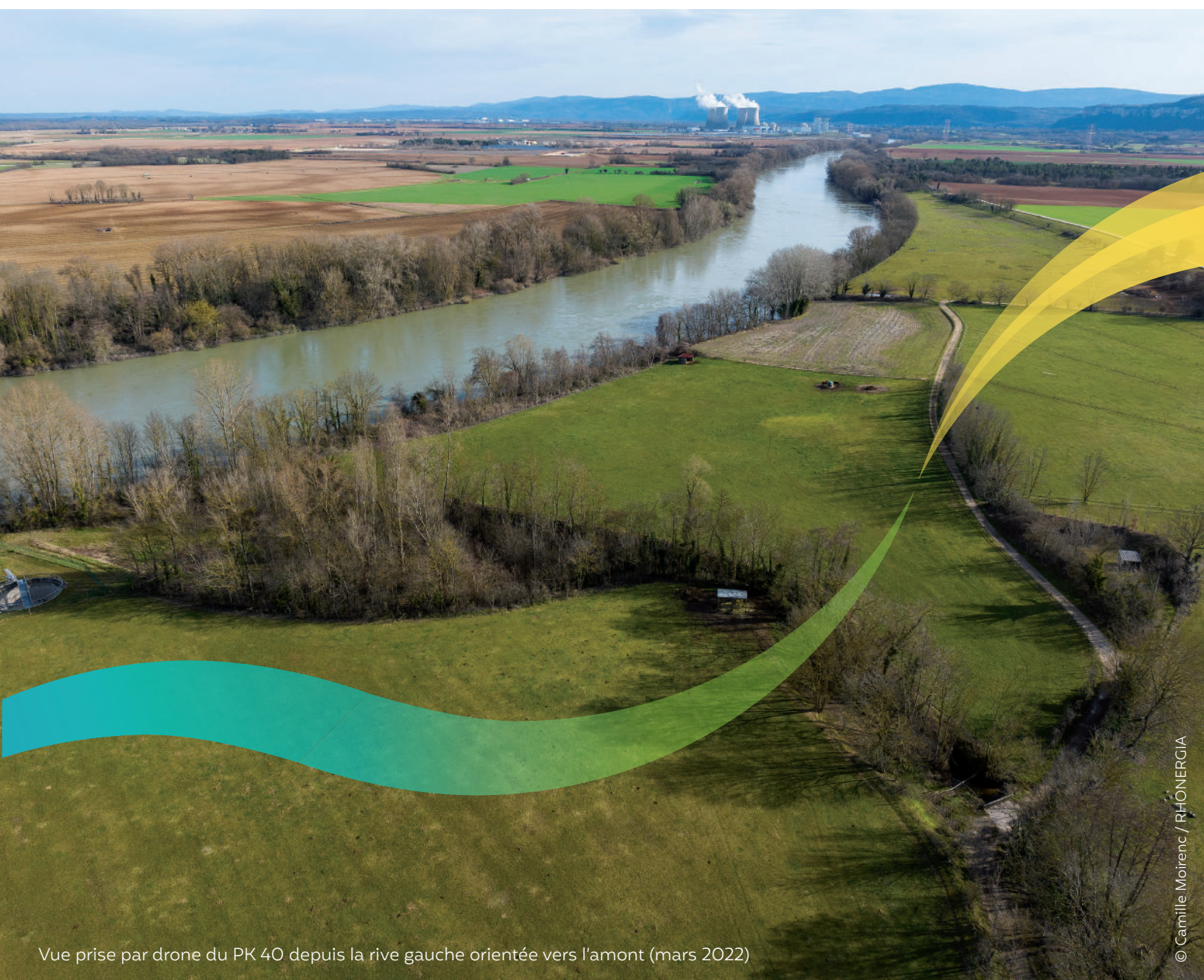


DOSSIER DE PRESSE

LANCEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE DU PROJET RHÔNERGIA



Vue prise par drone du PK 40 depuis la rive gauche orientée vers l'amont (mars 2022)

© Camille Moirenc / RHÔNERGIA

SOMMAIRE

P.4

Produire plus d'électricité renouvelable : un impératif pour la souveraineté énergétique du pays

P.5

L'essentiel sur le projet Rhôneergia

P.6

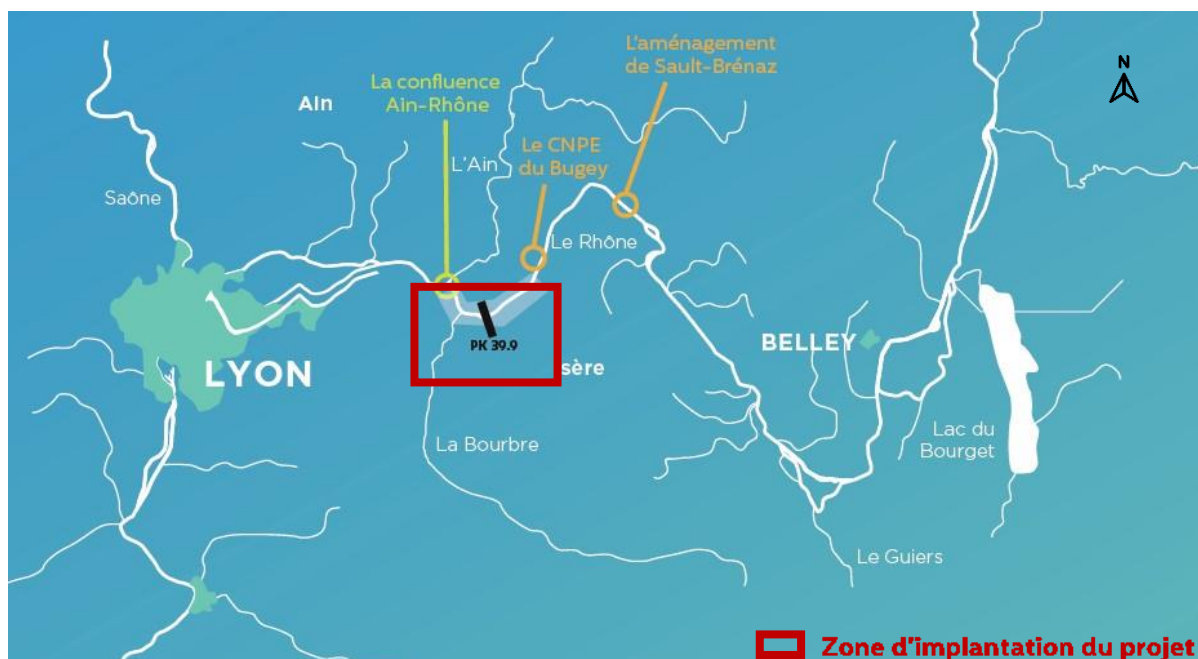
Les caractéristiques de l'aménagement hydroélectrique à l'étude

P.7

La concertation préalable, un moment clé de dialogue avec le territoire

P.8

Près de 40 rendez-vous prévus avec le public



À la demande de l'État, CNR (Compagnie Nationale du Rhône), premier producteur français d'électricité 100 % renouvelable, étudie l'opportunité de construire un nouvel aménagement hydroélectrique sur le Rhône.

Inscrite dans la Loi Aménagement du Rhône du 28 février 2022, l'étude de ce projet situé entre l'Ain et l'Isère intervient alors que la France fait face à un double défi : sortir de sa dépendance aux énergies fossiles pour lutter contre le changement climatique et augmenter ses capacités de production en électricité décarbonée pour renforcer sa souveraineté.

Après une première phase d'études de faisabilité qui arrive à son terme, le projet entre dans une phase de participation du public : la concertation préalable. Elle se déroulera du 1er décembre 2023 au 29 février 2024 sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

C'est sur la base des études de faisabilité menées par CNR et RTE et du bilan de la concertation réalisé par la CNDP que l'Etat décidera de poursuivre ou non l'étude de ce projet. Cette décision devrait intervenir d'ici mi-2024.

LES ACTEURS DU PROJET



GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

L'État, autorité concédante de la gestion du fleuve Rhône.



CNR, concessionnaire du Rhône et maître d'ouvrage du projet RhôneGria.



Le réseau
de transport
d'électricité

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français.



La CNDP, garante de la concertation préalable avec le public.

PRODUIRE PLUS D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE : UN IMPÉRATIF POUR LA SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE DU PAYS

En France, 60 % de l'énergie consommée est d'origine fossile (charbon, pétrole, gaz). L'électricité, qui est produite presque exclusivement à partir du nucléaire et des énergies renouvelables dans notre pays, ne représente pour sa part que 25 % de l'énergie totale consommée.

Cette proportion est appelée à augmenter considérablement dans les prochaines années, avec un double enjeu : réduire la dépendance de l'économie française aux énergies fossiles importées et couvrir les besoins induits par l'électrification massive du secteur industriel, des transports ou encore du chauffage.

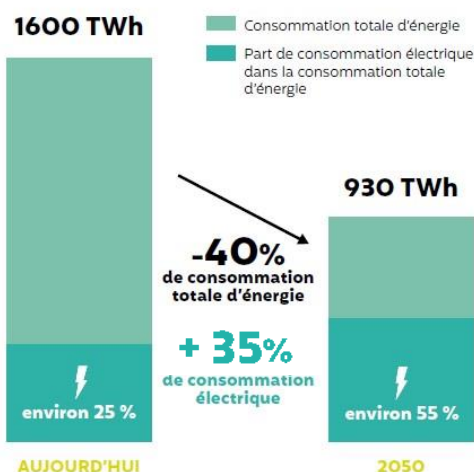
Ce défi se joue également à l'échelle européenne, où près de 40 % de l'électricité produite reste d'origine fossile. Pour tenir l'objectif de la neutralité carbone à l'horizon 2050, les États membres se sont engagés à ce que 42,5 % de l'énergie consommée en Europe soit d'origine renouvelable en 2030, soit un doublement de la part actuelle (22 %).

L'HYDROÉLECTRICITÉ, POINT D'ÉQUILIBRE DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Selon RTE¹, il faut plus que doubler la production d'électricité renouvelable actuelle d'ici 2035 pour couvrir les besoins de la transition énergétique en France. En tant que première source d'énergie renouvelable du pays, l'hydroélectricité a un rôle à jouer pour relever ce défi aux côtés de l'éolien et du solaire photovoltaïque.

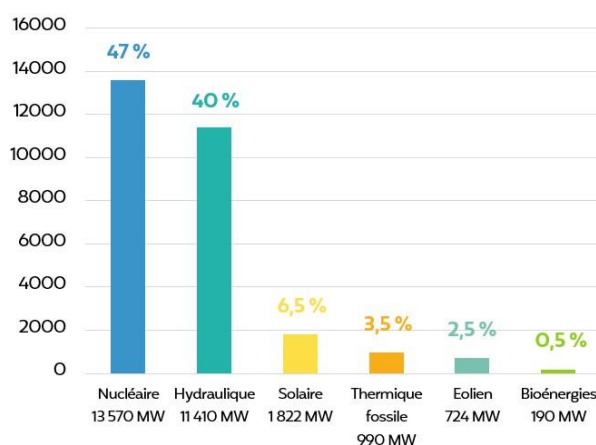
La production d'énergie hydraulique est indispensable à la stabilité du système électrique. Les ouvrages hydroélectriques sont les seuls actifs de production d'énergie renouvelable en capacité de produire de l'électricité à la demande, notamment lors des pointes de consommation quotidiennes (vers 8h et 18h).

OBJECTIFS DE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE D'ICI 2050 POUR LA FRANCE



CAPACITÉS DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

SOURCE : RTE, BILAN ÉLECTRIQUE 2022



PRENDRE EN COMPTE L'ÉVOLUTION DES DÉBITS DU RHÔNE

L'étude publiée en mars 2023 par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse apporte un éclairage sur l'évolution des débits du fleuve le plus puissant de France sous l'effet du changement climatique. Elle souligne que le Rhône restera un fleuve puissant et abondant, avec un débit annuel moyen qui devrait rester stable. Néanmoins, son débit devrait connaître une plus forte variabilité. Les contrastes saisonniers devraient être plus marqués avec des débits d'étiage plus faibles au plus fort de l'été (jusqu'à -21 %) et des débits plus importants en hiver (jusqu'à +22 %). Cette variation a été prise en compte dans l'étude du projet Rhônergia.

¹ Source : Étude « Comprendre et piloter l'électrification d'ici 2035 », RTE, 2023

L'ESSENTIEL SUR LE PROJET RHÔNERGIA



QUE RECOUVRE LE PROJET RHÔNERGIA ?

Un barrage-usine hydroélectrique de basse chute (6,8 mètres) équipé de 3 turbines.

Une rivière artificielle pour le franchissement des poissons.

Un réaménagement de l'embouchure du Girondan (affluent du Rhône) et de certaines îlônes.

Une retenue de 22 km de long permettant de ralentir le débit du fleuve sans stocker l'eau.

Une digue de 4 km et un contre-canal de drainage.

Une reconstitution de la lisière arborée du fleuve et la création d'une zone humide.

CHIFFRES CLÉS

40 MW

Puissance estimée de l'ouvrage hydroélectrique.

60 000 habitants

Besoins électriques annuels couverts par l'ouvrage hydroélectrique.

12 mètres

Hauteur totale de l'ouvrage (hauteur des vannes).

300 personnes

Nombre d'intervenants mobilisés chaque jour sur la durée du chantier, estimée à 5 ans.

140 GWh/an

Production électrique estimée de l'ouvrage hydroélectrique.

50 000 t

de CO₂ évitées/an
Estimation de l'économie de carbone réalisée grâce à l'ouvrage hydroélectrique.

20 millions de m³

Estimation du volume d'eau freiné par la retenue du barrage-usine.

330 millions d'euros

Coût estimé des aménagements (réévalué en 2023 en tenant compte de l'inflation), financé intégralement par CNR.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Les 26 km de fleuve concernés par le projet Rhôneergia sont répartis sur 15 communes de l'Ain et de l'Isère, de part et d'autre du Rhône. Ouvrage principal du projet, le barrage-usine hydroélectrique serait situé entre Loyettes (Ain) et Saint-Romain-de-Jalionas (Isère). Proches de l'agglomération lyonnaise, ces territoires attirent emplois, logements, loisirs et tourisme. Ils sont marqués par les activités industrielles (parc industriel de la Plaine de l'Ain, centrale nucléaire du Bugey, etc.), l'exploitation de carrières, l'agriculture intensive et l'élevage, au milieu desquelles demeurent des espaces naturels et patrimoniaux.

DATES CLÉS

1^{er} DÉC. 2023 > 29 FÉV. 2024 :
concertation préalable de 3 mois.

2024 : première décision de l'État sur la poursuite ou l'arrêt des études.

2027 : date butoir pour la décision définitive de l'État sur la construction de l'aménagement (fin des études réglementaires et de l'enquête publique).

2033 : mise en service de l'ouvrage hydroélectrique si sa construction est confirmée.

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE À L'ÉTUDE

UN AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE AU FIL DE L'EAU

Contrairement aux barrages-réservoirs de haute chute exploités dans les Alpes, le barrage-usine du projet Rhôneergia ne serait pas conçu pour stocker de l'eau. Cet aménagement au fil de l'eau turbinerait le débit du fleuve en continu, sans que l'eau soit prélevée ou subisse de modification. La conception de l'ouvrage permettrait de produire de l'électricité à la demande, notamment lors des pics de consommation journaliers.

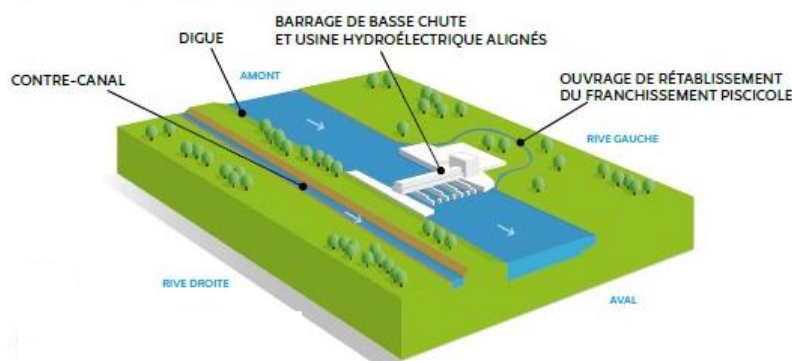
Il viendrait ainsi compléter la chaîne des 19 aménagements hydroélectriques déjà exploités par CNR sur le Rhône qui maintient toute l'année le niveau d'eau nécessaire à l'irrigation agricole et à la navigation, y compris pendant les périodes de sécheresse.

ONZE VARIANTES ÉTUDIÉES, DEUX SCÉNARIOS RETENUS

Compte tenu de la localisation du projet, onze variantes de configuration des ouvrages principaux ont été étudiées. Neuf variantes ont été écartées après avoir croisé une quarantaine de critères tels que les impacts potentiels sur l'environnement ou les méthodes de réalisation des travaux durant la phase de chantier.

Les investigations géologiques réalisées sur le terrain ont révélé que la nature des sols permettrait la construction d'un ouvrage compact, avec barrage et usine de production alignés. Deux scénarios techniques ont été retenus à ce stade : le premier avec l'usine installée en rive droite et le second avec l'usine installée en rive gauche.

SCHÉMA DE PRINCIPE FONCTIONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT



LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

RTE serait chargé de raccorder l'ouvrage au réseau électrique. Cela nécessiterait une ligne souterraine de 63 000 volts, d'environ 4,5 km jusqu'au poste électrique le plus proche. Le raccordement ferait aussi l'objet d'études approfondies, de démarches d'autorisation et d'étapes de concertation.

DES AMÉNAGEMENTS NÉCESSAIRES SUR 26 KM

Le projet Rhôneergia nécessiterait des aménagements à l'amont et à l'aval du barrage-usine :

- Le **reprofilage** et le confortement des berges du Rhône sur 11 km.
- Le **réaménagement du lit du fleuve** sur 2 km en aval du barrage-usine.
- La **création d'une digue en matériaux naturels** de 4 km de long et d'un contre-canal de drainage.
- La **création d'une rivière artificielle** permettant le franchissement des poissons.
- Le **réaménagement de l'embouchure du Girondan** (affluent) et des bras secondaires du Rhône.
- La **réalisation d'aménagements paysagers** pour reconstituer la lisière arborée.

LA CONCERTATION PRÉALABLE, UN MOMENT CLÉ DE DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE

UNE CONCERTATION PRÉALABLE, QUATRE GARANTS

Conformément à la Loi qui encadre l'information et la consultation du public sur les projets d'aménagement du territoire qui impactent l'environnement, l'État, CNR et RTE ont saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Cette autorité indépendante a décidé que le projet Rhônergia ferait l'objet d'une concertation préalable de trois mois, organisée par les maîtres d'ouvrage. Elle se déroulera du 1er décembre 2023 au 29 février 2024.

La CNDP a désigné quatre garants chargés de veiller au respect du droit à l'information et à la participation du public. Leur rôle consiste à s'assurer de l'exhaustivité, de la sincérité, de la clarté de l'information fournie par les maîtres d'ouvrage du projet et du débat sur l'opportunité du projet, ses effets et ses alternatives.

Une première décision mi-2024

Un mois après la fin de la concertation, les garants rendront un bilan qui retracera tous les échanges avec le public. Ils émettront également un avis sur la qualité de la concertation et le caractère complet et argumenté des réponses apportées par les maîtres d'ouvrage.

Sur la base du bilan de la concertation préalable établi par les garants, et des études de faisabilité réalisées par CNR et RTE, l'État prendra, mi-2024, une décision sur la poursuite ou non des études du projet Rhônergia. Le cas échéant, la décision de construire l'aménagement ou de ne pas donner suite au projet interviendrait à la suite d'études approfondies, d'une étude d'impacts et de nouvelles phases réglementaires de participation du public.

DÉBATTRE DE L'OPPORTUNITÉ DU PROJET, DE SES EFFETS ET DE SES ALTERNATIVES

Impacts environnementaux

Les études de faisabilité ont permis d'identifier les enjeux environnementaux liés au projet Rhônergia et ses principales incidences. La concertation préalable sera l'occasion d'aborder les étapes réglementaires prévues si l'État décide de poursuivre les études en 2024. Elles devront notamment permettre de préconiser des mesures innovantes pour éviter et réduire les impacts sur l'environnement et d'envisager des mesures compensatoires adaptées : constitution de zones humides, reboisements anticipés, aménagements écologiques et paysagers, création d'îles et de frayères, etc.

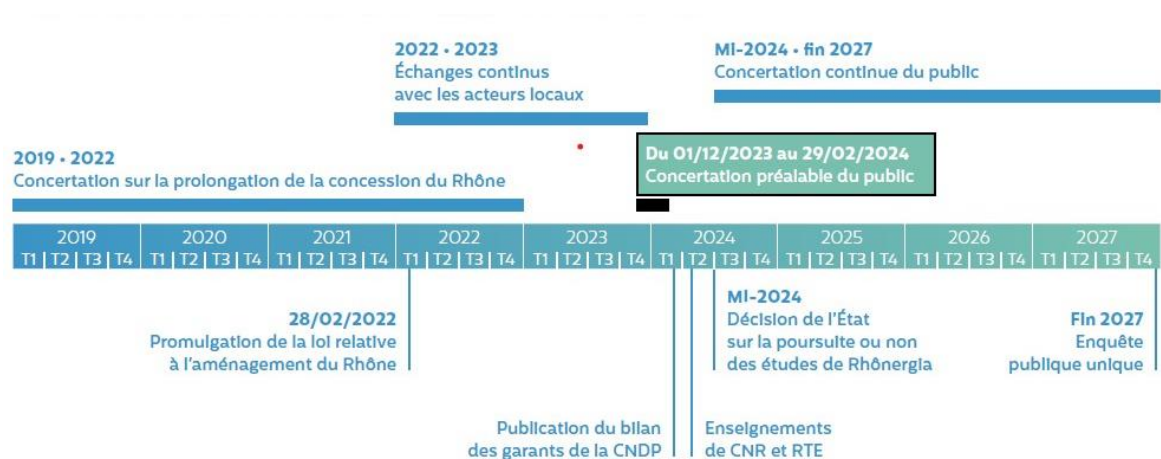
Impacts socio-économiques

Les maîtres d'ouvrage devront également évaluer les impacts positifs ou négatifs du projet pour l'économie et les populations locales : effets du chantier sur le cadre de vie et le tissu économique, création d'emplois, retombées fiscales pour les collectivités locales, effets sur l'activité touristique, la mobilité sur le territoire, etc.

Questionner les alternatives

Trois ateliers et une réunion publique sont prévus pour interroger l'opportunité du projet, débattre de ses alternatives et de leurs complémentarités pour atteindre un objectif de production de 140 GWh/an d'électricité à travers d'autres sources d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque).

LES ÉTAPES CLÉS DU PROJET EN CAS DE DÉCISION FAVORABLE DE L'ÉTAT



PRÈS DE QUARANTE RENDEZ-VOUS PRÉVUS AVEC LE PUBLIC

DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023 AU 29 FÉVRIER 2024 INCLUS

5 RÉUNIONS PUBLIQUES, OUVERTES À TOUTES ET TOUS*

RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE

Mardi 5 décembre 2023

Salle polyvalente de **Lagnieu** – 19h-21h

RÉUNION THÉMATIQUE « LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT »

Lundi 15 janvier 2024

Salle Carrelée de **Saint-Romain-de-Jalionas** – 19h-21h

RÉUNION THÉMATIQUE SUR LES ALTERNATIVES

Mardi 23 janvier 2024

Salle polyvalente
de **Saint-Vulbas** – 19h-21h

RÉUNION THÉMATIQUE « LE PROJET DANS LES DYNAMIQUES TERRITORIALES »

Mardi 6 février 2024

Salle polyvalente de **Loyettes** – 19h-21h

RÉUNION PUBLIQUE DE SYNTHÈSE

Mardi 27 février 2024

Espace Pontois
de **Pont-de-Chéruy** – 19h-21h

6 STANDS SUR LE SITE PROJET, AU BORD DU FLEUVE**

**Samedi 16 décembre 2023, Samedi 13 janvier 2024
Samedi 20 janvier 2024**

Loyettes – 9h-12h

**Samedi 3 février 2024, Samedi 17 février 2024
Samedi 24 février 2024**

Saint-Vulbas – 9h-12h

NOUS VENONS À VOTRE RENCONTRE

Samedi 2 décembre 2023

Marché
Charvieu-Chavagneux – 9h-12h

Mardi 9 janvier 2024

Place de Passieu
Saint-Romain-de-Jalionas – 9h-12h

Samedi 20 janvier 2024

Centre commercial
Ambérieu-en-Bugey – 14h-18h

Vendredi 26 janvier 2024

Mairie
Lagnieu – 9h-12h

Samedi 27 janvier 2024

Marché hebdomadaire
Montalieu-Vercieu – 9h-12h

Dimanche 25 février 2024

Marché
Pont-de-Chéruy – 9h-12h

Et d'autres dates à venir sur le site internet de la concertation

3 ATELIERS « LA FABRIQUE DES ALTERNATIVES »

Appel à contributions publié sur le site internet de la concertation : les acteurs qui souhaitent porter une alternative sont invités à faire part de leur intérêt pour la démarche. Pour toute question ou remarque : contact@concertation-rhonergia.fr

Réunion des porteurs d'alternatives

Mercredi 6 décembre

Caluire et Cuire – 19h-21h

Réunion d'audition des experts

Lundi 18 décembre

CCI de Lyon – 19h-21h

Formalisation des alternatives

Mardi 16 janvier

CCI de Lyon – 19h-21h

D'AUTRES RENCONTRES SONT ÉGALEMENT PRÉVUES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Des tables rondes thématiques*, des réunions d'acteurs*, des ateliers jeune public et une visite de site avec un panel de citoyens.

**Les modalités de chaque rencontre seront précisées sur le site internet
de la concertation www.concertation-rhonergia.fr**



POUR PLUS D'INFORMATIONS
concertation-rhonergia.fr

* Ces réunions seront retransmises en ligne sur le site internet de la concertation.

** Un parcours libre sera mis à disposition du public durant toute la concertation préalable.



CNDP

concertation-rhonergia@garant-cndp.fr

État

presse@ecologie.gouv.fr

CNR

Romain Jacquet
r.jacquet@cnr.tm.fr

RTE

Lucile Venot
lucile.venot@rte-france.com



UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE
ENTRE L'ISÈRE ET L'AIN

rhonergia.fr